

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

## REUNION PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte. Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. POUSSART qui m'a fait parvenir un mot comme quoi il ne savait pas assister à notre réunion. J'ai oublié d'excuser M. le Gouverneur qui essaiera de nous rejoindre mais il appelé ailleurs par les devoirs de sa charge.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Mme BEN ACHOUR.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Complet.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Complet. Nous verrons cela tout à l'heure.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009****I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Ordre du jour des questions d'actualité****IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2009.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 24 septembre 2009.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Communication de Madame la Présidente**

Mme LA PRÉSIDENTE. - S'il vous plaît. Nous n'allons pas nous entendre.

Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues. Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'un ancien membre de notre Assemblée, M. Georges RIGA, décédé ce 6 octobre à Seraing à l'âge de 82 ans. Issu du district de Saint-Nicolas, Georges RIGA fut Conseiller provincial représentant le groupe socialiste de 1971 à 1977. Il fut membre de la 5ème Commission ordinaire : police rurale, transport, travaux public et voirie. Ça a bien changé depuis. Très actif en politique c'est électricien de formation originaire de Jemeppe fut également Conseiller communal et Echevin à Seraing jusqu'en 1988. Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Les membres de l'Assemblée se recueillent quelques instants).

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Vous avez trouvé sur vos bancs l'ordre du jour actualisé. Je vous rappelle que les inscriptions pour la visite du Conseil provincial du 13 novembre, sont attendues pour le mardi 3 novembre au plus tard. N'oubliez pas de vous inscrire.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle également qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos pour une désignation d'un Directeur - stagiaire à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Seraing - orientations techniques et qu'une réunion du Bureau du Conseil est prévue après la séance à huis clos donc je rappelle aux membres du Bureau qu'il faut être présent pour pouvoir tenir cette réunion. Je vous remercie et bien sûr assisté au vote au moment du huis clos, je crois que je vous l'ai déjà rappelé.

**VI.- Questions d'actualité**

Mme LA PRESIDENTE. - Nous passons maintenant à l'ordre du jour des questions d'actualité. Quatre questions figurent à l'ordre du jour et vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc. Je suppose que vous en avez déjà pris connaissance.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Tour de la Gileppe, document 9-10/A01. Cette question émane de Mme WATHELET-FLAMAND. Madame, je suppose que vous considérez que tout le monde a pu prendre connaissance de votre question. Je vous remercie. Nous attendons maintenant donc la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, Chers Collègues. En préambule à cette réponse, je voudrais aussi me joindre à Madame Wathelet, puisqu'elle qualifie d'exceptionnel le Site de la Gileppe.

Et il est vrai que la gestion est confiée à une asbl dont la province est membre via la Fédération du Tourisme mais aussi les communes de Baelen, Jalhay et de Limbourg, ainsi que la Région Wallonne via le SPW - la DNF ou le Tourisme, et d'ailleurs un de ses représentants assure la vice-présidence de l'asbl.

La Région wallonne, et en particulier le Service Public de Wallonie, a effectué des investissements importants mais, tous les travaux réalisés ne permettent pas à ce jour de pallier à la vétusté des ascenseurs.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Des contacts utiles interviennent régulièrement entre les différents intervenants; toutefois, la structure est complexe puisque l'exploitant est sous contrat avec l'asbl et que les problèmes par exemple d'ascenseurs dont je parlais tout à l'heure, dépendent du propriétaire, donc de la Région Wallonne.

De même, la question d'accessibilité de la cafétéria aux personnes à mobilité réduite ne nous échappe pas non plus mais se heurte à une difficulté technique, au vu de la pente, ou plutôt l'inclinaison sévère de cette pente et rend donc inutilisable par une éventuelle rampe d'accès classique pour les personnes à mobilité réduite. Ce problème reste toutefois à l'étude au niveau de la Région Wallonne et diverses solutions doivent être examinées, soit une pente douce -sans entraver la circulation générale, soit en ayant recours à une plate-forme élévatrice.

En ce qui concerne les périodes et jours d'ouverture de la Tour, ceux-ci sont fixés dans la convention établie entre l'asbl et l'exploitant privé. Ainsi, du 1er octobre au 31 mars, la Tour doit être ouverte au moins les week-ends et jours fériés. Au-delà de cette obligation minimale, l'exploitant honore également, en semaine, toutes les réservations des groupes.

Quant à la fréquentation, l'exploitant se dit satisfait de l'évolution, hormis durant les périodes de travaux. Les visiteurs individuels sont bien entendu moins nombreux en hiver, sauf en périodes de congés scolaires et/ou d'enneigement.

Les différentes actions de promotion menées auprès des autocaristes génèrent également des résultats encourageants pour l'avenir.

En conclusion, Mme la Conseillère, je crois pouvoir rassurer, en réaffirmant l'implication active de l'asbl, et en particulier des représentants provinciaux, en vue de solutionner au plus vite les problèmes rencontrés ces derniers temps notamment au niveau des ascenseurs. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Nous passons à la deuxième question d'actualité relative à la convention Province de Liège / Société Anonyme Circuit de Spa-Francorchamps, document A02. Toujours question posée par Mme WATHLET-FLAMAND et je vais directement donner la parole à M. le Député - Président pour la réponse su Collège. Vous avez la parole M. le Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, Comme je vous l'annonçais en avril dernier, le projet de convention avalisé par notre Assemblée le 26 mars 2009, afin de résoudre le différend, il faut quand même l'appeler comme cela, avec l'Intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps concernant la prise de possession irrégulière et la destruction par celle-ci de la villa appartenant à la Province n'a pas abouti et était dès lors suspendu.

Cette convention n'a pas été finalisée dès lors que, comme vous nous le rappelez, dès après son adoption par le Conseil, une proposition de dédommagement différente a été formulée au Collège, sur base de négociations menées par M. Etienne DAVIGNON, proposition visant à la mise à disposition privative au profit de la Province d'un bien immeuble situé en bordure du circuit et appartenant à l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps.

Cette nouvelle proposition a dès lors été consacrée dans un projet de convention, à conclure par la Province avec l'Intercommunale et la Société Anonyme du Circuit de Spa-Francorchamps et ce en présence de la Société Anonyme « Spa Grand Prix ». Je suis désolé c'est un peu technique mais la question étant posée, je me dois d'y répondre clairement.

Ce projet prévoit d'une part la mise à disposition par la Province au profit de l'Intercommunale de l'ensemble des biens immobiliers dont elle est propriétaire sur le site du Circuit de Spa-Francorchamps, par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans pour 1€ symbolique, afin d'uniformiser le régime juridique de cette mise à disposition en consentant ainsi une fois encore un nouvel effort au profit de l'Intercommunale, et lui assurer à elle d'abord, à la Société de droit public à mettre en place, ensuite, la disponibilité des biens dans l'optique d'une gestion dynamique du site et d'autre part, la mise à disposition par l'Intercommunale au profit de la Province d'un bien immeuble (villa) en bordure du circuit, également par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans, pour 1€ tout aussi symbolique, bien qui pourrait devenir « La Maison de la Province de Liège » sur le site et où elle pourrait y organiser librement des opérations de relations publiques, des manifestations, le libre accès permanent lui étant assuré en toutes circonstances. Donc en fait, c'est un échange de biens à travers deux baux emphytéotiques.

Considérant que ce projet présente un caractère équilibré et respectueux des intérêts de chaque partie, il a pour avantage de résoudre le différend, qui est toujours pendant et qui oppose la Province à l'Intercommunale et ce, avant la constitution de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Société Anonyme de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps », cette convention a été adoptée par le Collège provincial en sa séance du 22 octobre 2009. Et si ce projet de convention agréé parfaitement la SA « Circuit de Spa-Francorchamps », l'accord de principe de l'Intercommunale tarde quant à lui à être donné, alors qu'il serait de l'intérêt des trois parties en présence de signer cet accord rapidement afin de le concrétiser par les actes notariés dont elle implique la passation.

Face à cette situation, le Collège provincial a décidé, ce jeudi 22 octobre, de porter à la connaissance de M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre en charge de l'Economie notamment, l'état de la situation et la volonté du Collège provincial de solutionner rapidement ce problème étant entendu qu'il appartiendra encore au Collège de transmettre au Conseil provincial ce nouveau projet de convention dès qu'une garantie pourra lui être donnée quant à un accord de principe dans le chef de l'Intercommunale, ça paraît évident. Voilà, je vous remercie. Mme la Présidente, je pense que la réponse est claire.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. Député - Président. Nous passons maintenant à la troisième question d'actualité. Question qui a été posée par Mme GOFFIN. Puis-je donner directement la parole pour la parole. Je vous remercie. M. le Député pour la réponse du Collège. Vous avez la parole M. le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues. Quelque peu étonné par cette question. Quelque peu étonné, soit.

Quelque peu étonné par l'introduction puisque Mme la Conseillère vous revenez sur les séances précédentes du Conseil provincial où me semble t'il, malgré ce que vous affirmez dans la question, nous avons répondu longuement à vos questions, d'abord en Commission, je sais que vous n'y étiez pas cette fois là et ce n'est pas un reproche mais un membre de votre Groupe, nous avait d'ailleurs félicité pour l'acquisition du Centre de Formation de Tennis, puis en séance plénière suite à des questions que vous aviez posées, j'ai repris le compte rendu analytique de la séance du 22 octobre 2008 et rien que le Centre de Formation questions et réponses occupe à mon avis au moins 6 pages du compte rendu.

Que les réponses qui ont été apportées ne vous ont pas plu à l'époque, sans doute ; mais dire qu'on n'y a pas répondu, c'est un peu aller fort, me semble-t-il. Et vous revenez au mois de mars

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

dernier, je reposais des questions et là vous m'avez dit, c'est prématuré. On vous a surtout dit, c'est le compte rendu analytique qui le prouve, qu'au mois de mars nous examinons les rapports d'activités, que vous posiez des questions sur le futur et on vous invitait à les reposer en avril.

Vous les reposez maintenant avec des ajouts concernant le devenir de ce Centre de Formation et le personnel qui y est affecté.

Je voulais vous dire que, bien entendu, il y aura de la part du responsable sportif du Centre de Formation un exposé à la prochaine Commission Sport de manière à bien exposer dans les détails, les tenants et aboutissants du projet.

Le personnel se compose tout d'abord du maintien de la concierge, qui était déjà en place et qui dépendait alors du club de tennis. Il y a eu une convention et un contrat avec elle pour que cette dame reste sur place, occupe l'appartement et soit la concierge du complexe.

Il y a eu un engagement d'un animateur sportif, animateur sportif plus que cela, gestionnaire sportif, qui a formé pendant de très très nombreuses années des jeunes et des adultes aux sports et aux multisports, ayant lui-même à côté de ses diplômes de régent en éducation physique, ayant tenu une salle de sports pendant de très nombreuses années sur la place de Huy.

Nous avons également engagé un ouvrier et nous avons muté une femme d'ouvrage de l'Administration Centrale provinciale vers le Centre de Formation de tennis parce que le Collège souhaitait que l'allure qui était irréprochable de ce Centre de Formation quand il était tenu par le privé garde la même aura le même prestige, la même qualité d'accueil lorsque le public s'en occupe et nous avons engagé une attachée, responsable administrative de l'établissement. Etablissement qui dépend du Service des Sports mais qui est relativement situé à une trentaine de kilomètres et qui donc a besoin d'une certaine autonomie, c'est la raison pour laquelle dans le choix des personnes responsables à la fois sur le plan sportif comme sur le plan administratif, nous avons fait appel à des gens de compétences ; donc je rappelle l'animateur, le régent en éducation physique et la personne qui se charge de l'administration est licenciée HEC et elle présentait en plus un profil incontestable par rapport aux compétences tennistiques puisqu'elle a été secrétaire du club de tennis pendant de très nombreuses années et mieux que ça elle a été juge arbitre en tennis, donc allier à la fois les compétences administratives de

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

gestion aux compétences sportives et relationnelles puisque nous avons racheté une infrastructure. Nous avons une phase de transition pendant plusieurs mois à avoir avec le club de tennis, il fallait donc quelqu'un qui pouvait jouer, passez moi l'expression anglaise, le « go between », le médiateur de manière à ce que la transition entre la gestion privée, la gestion publique, les affiliés au club ne soient pas perturbés.

Voilà je pense avoir répondu, me semble-t-il, avec mesure, à la question que vous avez bien voulu poser.

Mme la Présidente. - Je vous remercie M. le Député. Nous passons maintenant à la quatrième question qui a aussi été posée par Mme BURLET. Puis-je aussi passer la parole directement au Collège. Je vous remercie. M. MOTTARD si vous voulez bien donner la réponse à cette question. Vous avez la parole M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Conseillère m'informe qu'au tout début de ce mois d'octobre, une association s'est vue refuser la possibilité de réserver l'Espace Belvaux à Grivegnée géré par le S.P.J. pour y loger une nuit une cinquantaine de personnes.

Et elle me demande pourquoi ?

Répondre à cette question très particulière m'est difficile. Je ne sais de quelle association vous parlez ni à quel moment exact elle souhaitait héberger 50 personnes d'autant qu'aucune trace écrite n'existe à propos de cette demande qui n'aurait pas été honorée.

Votre hypothèse, Madame la Conseillère, est que le personnel d'encadrement est insuffisant pour répondre à toutes les demandes.

Le Centre d'hébergement de Belvaux, compte 51 lits répartis en 17 chambres, 5 salles de réunions, un restaurant et une cuisine. Cette infrastructure tourne avec 9 auxiliaires professionnelles polyvalentes qui assument tant l'entretien que la préparation des repas sans compter que ce même personnel est également appelé à entretenir les bureaux de ce qu'on appelle dans notre jargon du 123, c'est-à-dire du bâtiment n°123 de la même rue qui est le bâtiment administratif du service jeunesse et lieu d'implantation du prêt de matériel.

Le nombre de nuitées estimées pour cette année 2009 devrait atteindre le chiffre de 2800 pour un coût de fonctionnement de 230.000 € personnel compris. A titre d'exemple, durant ce mois de

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009

novembre prochain tous les WE sont complets et toutes les salles de réunions sont occupées.

Vous attirez aussi, dans vos questions subsidiaires, des décisions qui auraient été prises par le Comité de Gestion.

Il est vrai, Mme la Conseillère, que naguère le centre rassemblait un Comité de Gestion du Centre de la Jeunesse.

Cette instance pourtant a été dissoute par le Conseil provincial le 19 juin 2008 lors de l'adoption du règlement organique et du règlement d'ordre intérieur de l'Espace Belvaux qui, tous deux, régissent les relations avec les groupes et les personnes accueillies au Centre, le tout sous la responsabilité du chef de division du service jeunesse.

Cet outil de proximité rend de nombreux services tant aux associations de jeunesse que d'adultes qui l'utilise et à des fins de villégiatures, de répétitions, de réunions ou de formations et il permet de développer de manière harmonieuse les classes de Villes organisées par le Service Provincial de la Jeunesse qui, pendant cinq jours, partent à la découverte du patrimoine liégeois et notamment de notre Musée de la Vie Wallonne.

Vous comprendrez, Mme la Conseillère, qu'en l'absence d'une demande écrite ou d'autres informations plus précises je ne peux confirmer ou infirmer votre interrogation. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial.

### VII.- Communication du Collège provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour : Communication du Collège provincial quant aux propositions formulées par la Commission « Agriculture » dans la continuité de la motion adoptée par le Conseil quant à la problématique du lait. La 2ème Commission s'est réunie et en réunion, elle a elle-même décidé que la communication du Collège serait remplacée par un rapport à la tribune du Président de la Commission et c'est M. STREEL qui va nous donner connaissance de cette communication. Vous avez la parole M. STREEL.

M. STREEL, Président de la Commission (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. Le jeudi 11 juin 2009 a eu lieu le débat thématique sur l'Agriculture.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Il y fut certes question de ressources et développement durable, de produits bio, des difficultés rencontrées par le monde agricole et par les agriculteurs laitiers mais à ce moment là nous ne savions pas encore l'ampleur qu'allait prendre le mouvement du monde agricole et plus particulièrement des agriculteurs en colère.

Lors de ce débat thématique, nous avons entendu M. Mestrez, Député provincial en charge de l'agriculture, il nous a présenté les services agricoles de la Province de Liège et les nombreux services, aides et interventions en faveur des agriculteurs de la Province.

Les représentants des quatre groupes politiques ont également fait entendre le point de vue de leur groupe en la matière, il y fut aussi bien sûr question de la crise laitière.

Comme vous le savez, la colère des agriculteurs laitiers a pris de plus en plus d'ampleur et de nombreuses et spectaculaires manifestations ont eu lieu dont le déversement dans la nature en Belgique et en Union Européenne, d'ailleurs, de millions de litres de lait représentant des centaines de millions d'euros d'argent perdu.

Notre Conseil provincial ne pouvait rester insensible aux problèmes soulevés par les agriculteurs essentiellement laitiers et une motion sur le lait a été proposée à la séance du Conseil provincial du 24 septembre dernier.

Elle a fait l'objet de nombreuses questions et interventions. Cette motion a été acceptée par tous les groupes après décision de poursuivre la discussion dans le cadre de la Commission « Agriculture » du Conseil provincial et a été envoyée à différentes personnes, parlementaires ou autres et aux instances concernées par la problématique du lait. Elle a fait l'objet de beaucoup d'attention, semble-t-il, au vu des réponses qui nous sont parvenues.

Cette Commission s'est réunie deux fois pendant plusieurs heures, le 1er et le 26 octobre non seulement pour débattre de la crise laitière mais également pour permettre au Député provincial compétent et aux hauts fonctionnaires des Services Agricoles de répondre point par point aux nombreuses questions soulevées par tous les groupes lors de la séance thématique.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Dés échanges fructueux qui ont eu lieu lors de ces Commissions il a résulté des propositions concrètes essentiellement quant à la problématique du lait que je voudrais énoncer ici, à savoir :

1. prend acte du soutien exceptionnel que la Province de Liège apporte aux producteurs de lait sous forme de réalisations gratuites : d'analyses des sols, d'analyses de fourrages, d'accompagnements comptables ;
2. prend acte du soutien aux agriculteurs engagés dans le processus de la vaccination contre l'IBR ;
3. demande que soit étudiée la promotion des entreprises laitières de la province de Liège, qui transforment et vendent en direct leurs produits et ce via la publication « Notre Province » ;
4. demande que soit systématisée et renforcée la distribution de lait et de produits laitiers dans le village provincial, à l'occasion des rencontres avec les communes ;
5. demande que soient sensibilisés les responsables des restaurants de collectivité de la province de Liège, à la fabrication de repas basés sur des produits agricoles de proximité ;
6. demande aux Services agricoles d'organiser le soutien et la promotion des filières courtes de production et de commercialisation ;
7. demande que la Province de Liège sensibilise ses partenaires de l'Eurégio aux problèmes rencontrés par les agriculteurs, et plus particulièrement les producteurs laitiers ;
8. demande que la Province sensibilise l'Association des Provinces Wallonnes en vue d'une action concertée des Provinces en faveur des agriculteurs, et plus particulièrement des producteurs laitiers.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité par les membres de la Commission « Agriculture » de notre Province réunis en séance ce lundi 26 octobre à 17h ; le Président de séance que je suis ayant été invité de vous faire rapport à la présente tribune, ce que je fais bien volontiers étant donné la qualité des débats qui ont eu lieu.

M. Mestrez, Député provincial en charge de l'Agriculture, s'est personnellement réjoui d'avoir pu faire le tour des services rendus avec compétence aux agriculteurs par les services agricoles de la Province et s'est dit prêt à répondre aux questions qui pourraient encore survenir à l'occasion de la présente séance. Merci de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. STREEL.

**VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial****Document 09-10/001 : Comptes budgétaires 2008.**

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : document 09-010/001. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues. La septième Commission s'est réunie ce mercredi 28 octobre. L'ensemble des Commissaires ayant eu à disposition les comptes annuels 2008, à savoir le compte budgétaire, le compte de résultat, le bilan ; ainsi que le rapport du Collège provincial relatif aux comptes et le rapport de la Cour des Comptes, le Président donne immédiatement la parole aux Commissaires.

Un Commissaire souhaite être informé sur ce que représentent les recettes imprévues et accidentelles. Un expert, en séance, répond qu'il s'agit des recettes inattendues et imprévisibles par nature, qui ne peuvent trouver leur place dans un autre compte. C'est un ensemble de recettes ; si le membre le souhaite, le détail de ces recettes pourra lui être communiqué. Des exemples sont donnés, parmi lesquels, le remboursement de l'électricité. L'expert souligne que ces éléments varient d'une année à l'autre et que la liste peut être fournie pour l'exercice 2008.

Le même Commissaire interroge sur les frais de procédure et sur la récupération des taxes non payées. Est-ce que cela correspond aux taxes 2007 ? Un expert rappelle qu'en matière fiscale, les montants des taxes à récupérer ne sont pas importants, on attend parfois plusieurs années pour que la somme réclamée soit significative, il faut alors distinguer les frais de procédure et la taxe en principal, ce qui explique les modifications d'un exercice à l'autre. En 2008, les frais enregistrés sont deux fois moindre pour deux fois plus de récupération.

Un expert rappelle en séance que le taux de paiement immédiat de ces taxes est important et de l'ordre de 98 %.

Un Commissaire pose une série de questions sur base du rapport adopté par la Cour des Comptes sur le contrôle des comptes annuels rendus par la Province de Liège pour l'exercice 2008.

La première question relève de l'obligation récemment imposée aux

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009

Provinces par le législateur wallon, à savoir que les comptes annuels doivent comprendre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions ; sur ce point, le Commissaire constate que si cette liste a été transmise par le Collège à la Cour des Comptes, elle ne se retrouve pas en annexe des comptes envoyés aux Conseillers. Il lui est répondu en séance que cette liste, avec les éléments du budget, sera transmise aux Conseillers.

Deuxième question : les articles aux recettes extraordinaires de transfert présentent des prévisions non réalisées. Un expert en séance répond que cette procédure est tout à fait accidentelle et que dorénavant, on ne tiendra plus compte que des investissements financés par emprunt.

Une troisième question : au niveau du bilan, une remarque concernant les engagements hors bilan et ce principalement sur les garanties apportées par la Province. Un expert souligne que ces garanties hors bilan sont celles relatives à la CILE, et au CHRP.

Une dernière question de ce Commissaire sur le fonds de réserve spécial créé en 2007 pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la politique générale du Collège n'a pas été alimentée en 2008. Un expert répond, en séance, que le fonds avait été doté, dès 2007, des montants nécessaires.

Un autre Commissaire, sur base du rapport du Collège, souligne les prélèvements sur le budget ordinaire en faveur du budget extraordinaire et du fonds de réserve. Il constate une différence entre ce prélèvement et la charge constatée pour le transfert au fonds de réserve dans le compte de résultat 2008.

Un expert répond que cette différence se retrouve dans les provisions. Ce Commissaire souhaite connaître l'évolution des fonds de réserves et des provisions et souligne « Un document est-il disponible ? » Le Député rapporteur, en séance, précise que le document sera fourni avec le budget 2010.

Considérant les articles alors spécifiques à l'administration centrale, un Commissaire interroge sur la différence entre les crédits budgétaires et les droits constatés au niveau de différents postes :

- En effet, les quotes-parts et autres produits en matière de pension. Un expert répond que nous avons récupéré des quotes-parts pensions au niveau d'ex-employeurs. Ce montant est important mais malheureusement ne se reproduira pas pour nos comptes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

- En ce qui concerne le remboursement des dépenses de fonctionnement. Un expert répond, c'est un article où l'on porte les régularisations et les notes de crédits. Par exemple, nous avons changé de fournisseur d'énergie, il y a eu des remboursements et une série de situations particulières qui dépendent d'éléments, par exemple, climatiques.
- En ce qui concerne le remboursement au niveau des dépenses de personnel ; il y a eu des modifications dans la structure des comptes et il s'agit aussi en fait du personnel détaché. Il faut signaler qu'il y aura en 2009 une série d'ajustements qui seront opérés.

Un autre commissaire interroge sur le poste ristourne de l'intercommunale liée au gaz, l'ALG. Il n'y a pas de droits constatés. Un Commissaire, dans la salle, rappelle que la Province a cédé ses parts ALG à TECTEO et il est répondu que c'est TECTEO qui est récipiendaire. Globalement, le dividende a été sensiblement inférieur et c'est l'effet de l'évolution du marché de l'énergie.

Au niveau des dépenses de l'Administration générale, un Commissaire interroge sur le poste spécifique de la contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie. La différence entre la dépense et l'engagement. Un expert, en séance, répond que la Province devait ristourner 1,5 % au fonds des pensions pour les agents les plus anciens. Le Député rapporteur souligne que près de 700 départs à la retraite sont prévus d'ici à 2012.

Suite à cela. Les Commissaires n'ont émis aucune autre question ou remarque. C'est par sept voix pour et cinq abstentions que les Commissaires de la 7<sup>ème</sup> vous proposent d'adopter le projet de résolution du document 09-10/001. Je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

**Document 09-10/002 : Budget provincial 2009 - 3<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires.**

(Voir rapport)

**Document 09-10/003 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2009 - 4<sup>ème</sup> série.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 09-10/002 et 09-10/003) ont été regroupés à la demande des membres de la 7<sup>ème</sup> Commission. Ils ont été soumis à la septième Commission et vous avez trouvé sur vos bancs l'avis de la Cour des Comptes quant à cette troisième série de modifications budgétaires, le rapporteur est M. DRION à qui je donne tout de suite la parole.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente, Chers Amis.

Votre septième Commission s'est donc réunie hier et notre collègue vient de faire un excellent rapport sur le compte. Vous m'autoriserez d'être un peu plus long que lui parce que le troisième cahier de modifications budgétaires a été largement présenté, d'abord par le Président de la Commission, selon sa tradition, il en résume le dossier et le Député rapporteur m'invite à vous faire part des commentaires et observations essentiels dont j'ai pris note au vol.

Premier point, remplacement du boni présumé au 1<sup>er</sup> janvier par le résultat du compte 2008. Si vous pensez que je suis trop long vous me le direz, vous trouverez ma note en annexe.

Le boni présumé de 4.800.000 € en chiffres ronds est remplacé par le résultat du compte budgétaire 2008 de 12.800.000 € en chiffres ronds, soit un gain de 8.000.000 € en chiffres ronds.

Un tel résultat ne constitue pas une constante à laquelle il est possible de se référer pour présumer de résultats budgétaires ultérieurs.

Le compte 2008, nous précise-t-il, est favorablement influencé par trois éléments en tout cas :

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

- 1) des recettes non constatées lors de l'émission de créance, lors de la nomination définitive d'agents provinciaux, visant la récupération des cotisations pensions durant la période de temporariat, évaluation 2,1 millions d'euros ;
- 2) la récupération de 60 % des montants dus au CHS Lierneux pour la révision du prix de journée 1999-2001, soit environ 2,6 millions d'euros ;
- 3) l'augmentation des engagements d'agents APE, plus ou moins 304.000 €.

Deuxième point de son intervention, les droits en instance 2008. Un montant de 11,2 millions d'euros est inscrit au budget final 2009, à titre de droits en instance sur la base des informations qui ont été communiquées au Collège provincial par le Service Public Fédéral Finances.

Le Député rapporteur nous documente sur les différents types de recettes. Recettes ordinaires d'abord, de prestations. Le compte 2008, ainsi que l'état de la situation de l'exécution du budget 2009, ont permis d'ajuster les prévisions de recettes de prestations : remboursements de dépenses de personnel, participation aux frais de gestion du Complexe Opéra, évolution des recettes des différents services.

Evoquant les recettes ordinaires de transfert, les modifications sont peu nombreuses ce jour, l'essentiel correspond à la régularisation de la facturation interne entre le CHS Lierneux et la MSP.

Il convient néanmoins de relever que des projets subsidiés ont joué en faveur de l'augmentation 2009 de ces recettes, FORAV, Enerbiom, voici deux exemples.

Les recettes de dette. Les modifications concernent la réévaluation des intérêts créditeurs de l'exercice, le taux peut être qualifié de bas, la réévaluation des dividendes et la réévaluation des remboursements de divers prêts sociaux.

Quant aux dépenses ordinaires de personnel, il y a une diminution, malgré trois sauts d'index en 2008 et l'alignement de la prime de fin d'année sur le fédéral, 150 € à partir de 2008 et 150 € en 2009.

Quant aux dépenses ordinaires de fonctionnement, elles doivent s'analyser comme étant en hausse pour diverses raisons : inscription de crédits pour le fonctionnement de nouveaux bâtiments : l'Opéra, nous en avons dit un mot il y a un instant,

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Saint-Etienne, majoration d'autre part du budget du Musée de la Vie Wallonne, augmentation plus importante que prévu des dépenses énergétiques.

Et troisième raison soulignée par le Député, obligation de recharge de différents budgets pour améliorer les rencontres entre le Collège provincial et Collèges communaux.

Il convient pour cette dépense de fonctionnement de relever que des projets subsidiés ont joué en faveur ou en défaveur de l'augmentation suivant votre lecture du chiffre.

Dépenses ordinaires de transfert. Il y a lieu de noter que la proportion dépenses obligatoires/dépenses facultatives évolue constamment en raison de la signature de contrats de gestion.

Ceci complique le contrôle du respect des balises adoptées par notre Collège provincial le 24 avril 2008. Parallèlement aux recettes ordinaires de transfert, les dépenses qui visent la facturation interne entre le CHS Lierneux et la MSP sont également ajustées. Vous m'autoriserez à passer le détail de certains chiffres où dans les adaptations budgétaires, nous relevons au niveau du transfert une évolution du subside à l'APW, de ristournes des pass « Odyssée Théâtre », d'intervention dans le fonctionnement des bibliothèques, dans le subside de l'ASBL Enjeu et dans l'avance de trésorerie à l'ASBL CEDS. Vous trouverez dans mon rapport écrit tous les chiffres.

Quant aux dépenses ordinaires de dette, le Député rapporteur toujours nous informe :

- 1) diminution de ces dépenses en raison de la suppression au budget des emprunts restant à contracter d'exercices antérieurs et partant, des charges d'intérêts inscrites au budget initial en exécution des recommandations de la Région Wallonne ;
- 2) diminution également en raison de l'amélioration de la situation de la trésorerie. Elle est positive depuis deux ans et le restera cette année.

Vous trouverez dans mon rapport également l'évolution de 2005 à ce jour des différents éléments chiffrés.

Malheureusement, parce que le Député m'a donné une série d'informations pour mon rapport qui sont positives mais, malheureusement, les taux 2009 sont bas et expliquent une prévision d'un moins bon delta de la trésorerie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Et enfin, quant à ces différentes dépenses ordinaires de dette, le Député nous a indiqué que la diminution est également liée à une gestion active de la dette, soit la révision de certains emprunts en cours. Cette gestion nous permet d'économiser environ 26.000 € pour les deuxième et troisième trimestres 2009. Je le cite : « Les petits ruisseaux font de grandes rivières ».

Permettez moi de terminer en vous disant que la dernière série de modifications au budget ordinaire 2009, selon le Député rapporteur, permet de clôturer l'exercice propre par un boni de 1.550.000 € et un boni global de 1.700.000 € en chiffres ronds.

Après cette longue présentation suivie avec attention par les membres de la Commission, trois questions.

Première question : au budget extraordinaire, page 50 de votre document, emprunt pour Dexia.

Un Commissaire interroge le Collège provincial pour savoir s'il s'agit bien de l'emprunt qui sera souscrit pour participer à la recapitalisation de Dexia, la réponse est positive.

Un Commissaire à la page 55 de notre document, s'interroge sur le montant des non valeurs et des irrécouvrables où il est question de l'annulation d'un crédit de l'ordre de 2.600.000 €, il lui est répondu qu'il y a eu une erreur technique de comptabilisation en 2008 et donc, le budget 2009 est appelé à rectifier cette erreur. Il n'y a donc pas nécessairement de plus ou de moins.

Enfin, une troisième question relative à l'augmentation du fond de pensions et là, je puis me référer purement et simplement à l'excellent rapport de mon collègue sur le compte qui a évoqué cet aspect de l'augmentation des fonds de pensions.

Après cet échange de vues extrêmement intéressant, instructif et constructif, votre septième Commission vous propose, par 6 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

Si la Présidente me l'autorise, dans la foulée, j'ai l'honneur d'avoir été désigné comme rapporteur du dossier suivant relatif donc aux emprunts de couverture. Après une présentation succincte par le Président de la Commission, il n'y a pas de commentaire du Député rapporteur, il n'y a pas de question et par 7 voix pour et 5 abstentions, il vous est proposé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Madame BURLET. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BURLET (à la tribune).- Merci Madame. Cette une demande d'informations, demande de précisions.

Autant je peux comprendre qu'une réduction soit proposée pour le budget « Prime aux panneaux photovoltaïques », autant j'aimerais comprendre pourquoi vous la réduisez à zéro entre janvier et septembre.

Est-ce que ça veut dire que la Province n'a reçu aucune demande de prime de personnes ayant reçu un accord d'intervention de la Région ? Est-ce que ça confirme qu'aucune prime n'a été payée par la Province entre janvier et septembre et est-ce qu'aucun particulier n'a investi en comptant sur la réception de cette prime ?

Je vous remercie pour les précisions que vous pourrez apporter.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BURLET. Monsieur le Député. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Ca me rappelle des débats de la Région Wallonne !

Mais non il n'y a pas eu de prime accordée en 2009 parce que vous le savez, nous n'avons pas voté le règlement sur le sujet. Donc, effectivement en 2009, il n'y a pas eu de sollicitation puisqu'il n'y avait pas de règlement.

Mais surtout, ce qui nous a guidé dans notre choix, c'est d'une part, un, la cohérence avec la politique énergétique de la Région Wallonne et deux, par le constat de plus en plus partagé par l'ensemble des forces politiques et ici, ne faisons pas de clivage de mauvaise foi, les primes photovoltaïques sont réservées aux gens qui ont les moyens d'investir et donc, nous avons préféré et c'est le projet de budget qui sera présenté dans les prochaines semaines, augmenter de manière considérable, la « Prime chauffe-eau solaire » qui touche l'ensemble plus large de la population que le photovoltaïque qui est quand même encore et toujours réservé à une élite financière.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Oui Monsieur DRION.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

M. DRION (de son banc).- Simplement de mon banc, nous irons évidemment voir les rétros mais nous avons quand même la conviction que nous avons voté, à la Province comme dans d'autres Communes d'ailleurs en Wallonie, cette prime, nous ne sommes pas tous responsables de la suppression totale de l'affaire mais l'important est quand même de savoir si nous n'avions pas pris un règlement.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- J'aimerais vous dire qu'un règlement est passé en Commission dès le mois de juin et qu'il devait être appliqué mais au vu des dispositions prises par la Région Wallonne, cela devient évidemment sans objet. Je dis ça sans polémique aucune bien sur. Que ceux qui sont responsables de ça assument.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Voilà, est-ce que nous pouvons passer au vote des conclusions de la Commission ? Nous allons voter les points séparément. Pour le point 4 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Le point 5 de l'ordre du jour :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/009 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Maison du Social.**

**Document 09-10/010 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Princesse Astrid de La Gleize.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 6 et 7 de l'ordre du jour (document 09-10/009). Ils ont été regroupés à la demande des membres de la septième Commission et le rapporteur en est M. Roger SOBRY que j'invite à la tribune pour nous donner les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Monsieur SOBRY.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente, mais après l'excellent rapport de Monsieur DRION sur la modification budgétaire, je suis bien en peine de vous dire quelque chose dans la mesure où la Commission s'est abstenue du moindre mot sur ces deux points et vous propose donc, par 9 voix pour, pour les deux votes d'approuver ces mises en non-valeurs.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Je suppose Messieurs les Chefs de groupe que nous pouvons passer au vote pour les deux points en même temps ? Je vous remercie.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/011 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2008 des fonds provenant de différents legs.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 09-10/011). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme BLAISE, déjà à la tribune, qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Madame BLAISE.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. La septième Commission s'est donc également penchée sur ces comptes et en fait, ceux-ci n'ont soulevé aucune question

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009

ni commentaire et la Commission vous propose, par 9 voix pour et 3 abstentions, d'adopter la résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/012 : Règlement-tarif des prestations du Service provincial médical de contrôle - Nouvelle tarification applicable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 09-10/012). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission, j'invite le rapporteur M. FOCCROULLE à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE., rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Lors de la réunion du Conseil provincial du 18 juin 2009, notre Assemblée a arrêté le tarif applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009 en ce qui concerne les prestations du Service Provincial Médical de Contrôle dépendant de l'Institut Ernest Malvoz.

Il est apparu depuis que la tutelle sanitaire du personnel du Centre Hospitalier Universitaire de Liège n'était pas incluse dans les tarifs.

Dès lors, il est proposé à notre Assemblée d'abroger la résolution approuvée le 18 juin 2009 et de marquer son accord sur le nouveau règlement-tarif. Ce point a été adopté par 7 voix pour et 5 abstentions à cette septième Commission. Merci beaucoup.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/013 : Services provinciaux : Modifications à apporter à l'annexe 2 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 09-10/013. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Alain DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Le dossier 09-10/013 a donc été examiné par la septième Commission hier en fin d'après-midi, n'a suscité aucune question et donc aucune réponse et c'est par 7 voix pour et 5 abstentions, a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial relatif aux Services provinciaux : modifications à apporter à l'annexe 2 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/007 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative aux aides pour les producteurs liégeois.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- L'auteur de cette question est M. Joseph BARTH. Monsieur BARTH, je suppose que vous supposez que la question est connue de tous je donne donc la parole à M. MESTREZ. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

De nouveau, je me réfère à votre question Monsieur BARTH et je vous confirme effectivement, mais ça a déjà été dit ici, que dans le cadre de la crise des producteurs de lait, des analyses gratuites, analyses de sol et de fourrage, seront offertes par les Services Agricoles de la Province de Liège jusque mai 2010 et je vous confirme que ces aides s'adressent à tous les producteurs laitiers de la province de Liège donc y compris bien sûr, les producteurs de la région germanophone.

Vous savez d'ailleurs qu'en cas de nécessité, ils peuvent s'adresser à l'antenne provinciale d'Eupen où on dispose d'un service de traduction en cas de nécessité.

L'aide comptable annoncée, l'aide ira aux agriculteurs qui seraient en très grosse difficulté financière et qui auraient besoin d'une assistance. Cette aide comptable qui est offerte aussi exceptionnellement, est également destinée à tous, région germanophone y compris bien évidemment.

La collecte de pneus annoncée est le résultat d'une synergie entre 12 Communes du Plateau de Herve et les associations représentatives des agriculteurs. Quand je dis 12 Communes du Plateau de Herve, j'y inclus une Commune germanophone d'ailleurs.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Nous avons répondu à une demande, nous faisons une expérience, nous pensions que c'est important pour l'environnement, nous pensons que c'est très utile et que c'est une aide qui sera appréciée, tant des Communes, la Province amie des Communes, que des agriculteurs puisque il y a deux types de frais à se répartir entre agriculteurs et Communes, c'est les frais de destruction mais aussi les frais de transport.

Dans les rencontres que nous avons eues avec les représentants des Communes, nous avons décidé que l'aide provinciale serait orientée vers les agriculteurs et viendrait en déduction des frais des agriculteurs et pas en déduction des charges pour des Communes qui prennent, elles, en charge le transport.

L'expérience est en cours avec un fond, une queue de budget puisque la demande a été faite assez tardivement dans l'année et c'est en fonction des moyens qui restent mais il est évident que si cette expérience est positive et si d'autres demandes arrivent, par exemple, des Communes germanophones actuellement non concernées, elle sera évidemment étudiée avec une attention particulière et avec la volonté de trouver réponse mais je pense que la demande doit venir du terrain comme ce fut le cas ici, dans le cadre des Communes du Plateau de Herve. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

**Document 09-10/008 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au permis de conduire pour les tracteurs liégeois.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENT.- La parole est donnée à Monsieur le Député provincial - Président pour la réponse. Vous étiez distrait Monsieur le Député provincial - Président ! Vous avez la parole Monsieur le Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Excusez-moi Madame la Présidente. Chers Collègues.

Je souhaite tout d'abord remercier Monsieur le Conseiller Joseph Barth pour la pertinence de sa question. Elle soulève en effet un point important sur l'obligation d'être porteur d'un permis G pour la conduite des tracteurs et du matériel mobile agricoles et forestiers. Comme cela est précisé, ce permis de conduire est exigé depuis le 1er janvier 2009 pour les personnes n'ayant pas obtenu le permis B avant le 1er janvier 2000.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Cette nouvelle législation en matière de roulage a créé quelques soucis et la Province de Liège, et plus particulièrement son département de l'Enseignement, a immédiatement remédié au problème. Je m'explique.

Nous avons été interpellés par de nombreux jeunes agriculteurs qui étaient confrontés à un triple problème depuis la mise en vigueur de la réglementation. Le premier est celui de disposer du matériel nécessaire, un tracteur minimum de 6 tonnes et une benne de minimum 18 tonnes, ça ne se trouve pas comme ça au magasin du coin.

Le deuxième est celui de la rareté des « auto-écoles » agréées pour l'obtention de ce type de permis, à notre connaissance une seule société existe et dispense ses services sur l'entité de Malmedy et de Verviers, et le troisième facteur celui du coût important de la formation dans le secteur privé.

Face à ce constat, le Collège provincial a décidé de mettre en place, dans un premier temps, une formation sur la région de Huy-Waremme. Vu son expertise dans le domaine des caristes et des conducteurs de bus (permis D), l'Institut de Promotion sociale de Huy-Waremme a été sollicité pour dispenser les cours.

Après étude, cet Institut a constaté le bien fondé de la demande des jeunes agriculteurs et en partenariat avec les Services Agricoles de la Province et la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) a entrepris de rédiger le curriculum pédagogique d'une unité de formation répondant à la préparation de cet examen qui a reçu l'agrément de la Communauté française.

Il s'intitule : « Préparation pour l'obtention du permis de conduire G : « tracteurs agricoles » et comporte 142 périodes.

Cette formation a pu être organisée à partir de novembre 2008 grâce à la collaboration de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de LA REID, (IPEA LA REID) qui a mis à disposition son tracteur, vous voyez, c'est la synergie entre les différents Services provinciaux, qui a mis à disposition son tracteur pendant les périodes de congé scolaire et par ailleurs, cet Institut agronomique prépare également ses propres étudiants à l'examen théorique et partiellement à l'examen pratique, la partie sans remorque en fait.

Parallèlement, un contact a été pris avec le Groupement des Sociétés agréées de Contrôle Automobile et du Permis de conduire (GOCA) pour agréer deux terrains de manœuvres sur les sites des Services Agricoles de Waremme et de Tinlot.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Ces deux sites ont été agréés l'an dernier et les étudiants de Promotion Sociale Huy-Waremme peuvent désormais y passer les examens pour l'obtention du permis G.

L'an dernier deux formations, une à Tinlot et une à Waremme, ont été organisées. 24 élèves y ont participé. Cette année 18 candidats suivent la formation étalée sur 14 semaines à raison de deux demi-journées pour la préparation à l'examen théorique et d'une période intensive en fin de formation pour la préparation à l'examen pratique. 80 candidats sont déjà inscrits aux prochaines formations. Donc, manifestation, ça correspondait bien à un besoin.

Cette formation n'est pas gratuite, 100 € sont demandés au candidat par la Fédération des Jeunes Agriculteurs pour le paiement du droit d'inscription exigé par la Communauté Française, des supports de cours, de la location de la benne, ... Les formateurs sont quant à eux subsidiés par la Communauté française par l'intermédiaire de l'Institut d'enseignement de Promotion sociale. En outre les frais d'examen dus au GOCA restent à charge des candidats. Ils s'élèvent à 80 €.

Voilà Monsieur le Conseiller provincial, cher Joseph, vous souhaitez également savoir si des cours seront donnés à l'intention de candidats issus de la Communauté germanophone. Sachez que des contacts seront pris afin de concrétiser dans les prochains mois un projet, sur le site de l'IPEA La Reid, pour l'organisation de formations en collaboration avec l'Institut de Promotion sociale de Verviers cette fois, et répondre ainsi aux nombreuses demandes de candidats francophones et germanophones de la région. Il y aura donc une section mixte qui sera à la fois et germanophone et francophone et je demanderai à l'Enseignement de la Province de Liège de prendre contact avec la Communauté germanophone pour collaborer à l'organisation de formations sur notre site de la REID.

Les frais inhérents à la rémunération du formateur devront toutefois faire l'objet d'une convention, il s'agit de 7.152,14 € pour la formation de 142 périodes.

J'espère que la réponse est suffisamment complète et vous agréer car voilà ce que je voulais vous donner comme information en réponse à cette question pertinente. Je vous remercie de votre attention.

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009

**Document 09-10/015 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la réalisation des travaux de rénovation des locaux sanitaires et de peinture des 2 cages d'escalier de l'immeuble « Charlemagne ».**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/015. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Le 27 octobre, la huitième Commission s'est réunie pour débattre entre autre sur le document 09-10/015 concernant des travaux de rénovation des sanitaires et peinture des deux cages d'escalier dans l'immeuble Charlemagne à Liège.

Après des explications du Service Technique de la Province concernant les aspects techniques, environnementales, patrimoines, un Conseiller a posé une question sur l'utilisation rationnelle de l'eau et leurs conséquences sur les canalisations.

L'estimation est de 159.800 € TVA comprise, inscrits dans le budget extraordinaire avec adjudication publique. On est passé au vote : 6 voix pour et 3 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

**Document 09-10/016 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation des sorties de secours (1<sup>ère</sup> phase) à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire spécialisé de Micheroux.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/016. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Marlène BONGARTZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BONGARTZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 27 octobre et a examiné le document 09-10/016 - Service provinciaux : marché de travaux - mode de passation et conditions de marché de travaux de rénovation des sorties de secours (première phase) à l'Institut provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux.

Cette première phase des travaux consiste en la rénovation des sorties de secours de l'aile ouest de cet Institut pour handicapés. Il s'agit de remplacer les deux toboggans en polyester vétustes par des nouveaux en acier inoxydable et de forme tubulaire entièrement fermée pour assurer la sécurité, ainsi que d'une aire de réception sécurisée au sol. Ces mesures ont été convenues en collaboration avec les Services incendie.

Une seule question a été posée par un Commissaire qui souhaite obtenir auprès des Services Techniques des informations relatives à ces toboggans car il est confronté au même problème dans une école de sa Commune. Ces renseignements vont lui être transmis.

C'est par 6 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions que votre huitième Commission vous propose d'adopter le projet de résolution concernant ces travaux. Merci de votre attention. Danke für ihre aufmerksamkeit.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/017 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux pour la mise en conformité des ateliers de cuisine « boucherie et traiteur » à l'Institut provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye - rue de Sélys à Waremmes.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/017. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 27 octobre à 17H00. Il s'agit ici de la mise en conformité des ateliers (boucherie - traiteur) et respecter ainsi la chaîne du chaud et du froid, le cheminement « propre - sale ». Amélioration également du réfectoire permettant des mises en situation professionnelle.

Les travaux réalisés sont : la mise en place de châssis en aluminium pour une très bonne isolation thermique ; peinture à faible teneur en COV, question a d'ailleurs été posée de savoir ce que veut dire cette abréviation, donc c'est Composés Organiques Volatiles ; revêtement de sol en hypoxie où là, question est posée aussi de savoir ce qu'est un sol en hypoxie. Il est répondu au Commissaire qu'il s'agit d'une résine lisse, une peinture de sol sans plomb et constituée d'un peu de sable ou d'un quartz, rendant celui-ci antidérapant et résistant aux graisses.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

Un Commissaire s'interroge sur le timing, délai et durée des travaux. Le marché est adjudgé au quatrième trimestre. Commandé en janvier, les travaux débuteront aux vacances de Pâques, le reste sera fait en août, ceci permettra de ne pas paralyser les cours pendant l'année scolaire.

Un autre Commissaire demande s'il y aura bien un contrôle de l'AFSCA. Il lui est répondu par l'affirmative.

Les questions étant épuisées, je vous propose d'adopter le projet de résolution par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/018 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la construction d'ateliers techniques et d'un garage pour les véhicules et le matériel d'entretien du Centre hospitalier « L'Accueil » de Lierneux.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/018. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues.

Poursuivant ses travaux, la huitième Commission a analysé le document 09-10/018 qui a pour objet le mode de passation et les conditions de marché pour la construction d'ateliers techniques et

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

d'un garage pour les véhicules et le matériel d'entretien du CHS L'Accueil de Lierneux.

Après avoir rappelé l'état de délabrement des ailes des bâtiments de l'ancienne administration, construits en 1884, et la difficulté de maîtriser les infiltrations de toiture qui ont nécessité la fermeture de l'atelier de menuiserie, le Directeur du Service Technique des Bâtiments explique l'objet des travaux, à savoir la construction de deux bâtiments, le premier pour accueillir des ateliers techniques, les bureaux, les locaux de l'équipe de première intervention et les sanitaires, le deuxième, un hall pour abriter les véhicules et le matériel d'entretien de la propriété.

Le montant des travaux étant de 844.665 €, un Commissaire demande si des subsides seront sollicités. Le Directeur répond que les subsides UREBA pourraient être obtenus de la Région Wallonne pour ce qui concerne des économies d'énergie mais que pour le reste, les taux de subvention de la Région Wallonne sont revus à la baisse.

Le Député précise qu'il ne faut pas négliger la recherche et la sollicitation de subsides, étant donné que l'Accueil de Lierneux, tout comme les établissements de Tournai et de Liège, a un rayonnement régional.

Ceci étant, votre huitième Commission vous propose, par 6 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux Services provinciaux - Marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour la construction d'ateliers techniques et d'un garage pour les véhicules et le matériel d'entretien du CHS « l'Accueil » de Lierneux.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2009**

**Document 09-10/019 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement d'un local sanitaire et de la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment dénommé « Antenne Général Bertrand » occupé par le Lycée Jean Boets.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/019. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. MARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Madame la Présidente vous a donné le titre, donc ça concerne le bâtiment occupé par le Lycée Jean Boets.

Les travaux qui sont envisagés font partie du plan global de rénovation de ce bâtiment.

L'ensemble de ces rénovations d'ailleurs, je vous le rappelle, pour un montant de 240.000 € mais rien de tout cela aujourd'hui puisque les travaux envisagés aujourd'hui sont pour un montant de 99.846,48 €, c'est la création d'un local sanitaire, centralisant l'ensemble des sanitaires du bâtiment, la création d'un bureau pour un éducateur et d'une classe de cours et la rénovation de la cage d'escalier.

Aucune question n'ayant été posée, nous sommes passés au vote et c'est par 6 voix pour et 3 abstentions que nous vous proposons d'accepter cette résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2009, je le déclare approuvé.

#### **X.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion se tiendra le mardi 24 novembre à 15H00.

#### **XI.- Huit clos**

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 16H30.